

➤ **E1 Création couleur, coupe et coiffage U10 (épreuve pratique, Coeff 6, durée 2h30)**

Elle comporte un shampoing, une coupe, une modification de couleur, une mise en forme et un coiffage.

Le candidat crée sur un **modèle masculin ou féminin majeur**, pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête :

- **Une coupe création personnalisée** par modification de la **géométrie**, significativement différente en termes de longueurs et de forme avec un raccourcissement de :
3 cm minimum sur les 2/3 de la chevelure pour un modèle masculin ;
5 cm minimum sur 2/3 de la chevelure pour un modèle féminin ;
- **Une transformation de la couleur de la totalité de la chevelure.**
Le résultat doit faire apparaître une modification de la couleur du modèle en début d'épreuve. Cette modification doit être au minimum de deux **hauteurs de tons visibles par rapport à la couleur dominante** (naturelle ou artificielle). Elle est obligatoirement associée à une technique avec effets de couleur sur **un quart minimum de la chevelure.**

La transformation doit mettre en valeur la coupe création. Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la **coloration d'oxydation et éclaircissement** et éventuellement à la coloration semi-permanente. Tout type de chevelure est accepté.

- **Une mise en valeur de la transformation par coiffage.**
Tous types de mise en forme et de coiffage sont acceptés. Tous les produits de coiffage et de finition sont autorisés.

Le dossier comporte :

-les photos (face, profils, nuque) du modèle avant l'épreuve : format 10 x 13 cm

-deux fiches techniques :

. L'une présentant le projet de coupe

. L'autre présentant le projet de couleur, précisant les hauteurs de tons et les reflets que le candidat souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure

-les techniques de coupe, coiffage, de modification de couleur qu'il souhaite mettre en œuvre

-l'organisation et la planification envisagées ;

-les choix justifiés en termes de stylisme, de visagisme, les tendances au regard du projet.

Le service des examens communique aux candidats trois mois avant l'épreuve les documents support du dossier.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve:

-en l'absence du modèle;

-en présence d'un modèle non-conforme.

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

En l'absence de dossier fourni par le candidat, celui-ci doit formaliser par écrit, à partir du document support fourni par le centre d'examen, son projet de création, coupe, couleur en début d'épreuve sans temps additionnel.

➤ **E2 modification durable de la forme U20 (épreuve pratique, Coeff 5, durée 2h)**

Le candidat réalise, sur un **modèle masculin ou féminin majeur**, des techniques:

- de transformation **durable de la forme (frisage ou défrisage/lissage durable, etc.)**
- de **mise en forme et de coiffage** mettant en valeur le résultat

Éventuellement un ajustement de coupe pourra être réalisé avant ou après selon la transformation.

Tous les produits de coiffage et de finition sont autorisés.

Le modèle doit être pourvu de cheveux **sur l'ensemble de la tête et d'une longueur nécessaire** à la mise en œuvre des techniques de mise en forme durable.

La transformation doit permettre d'obtenir une réduction ou une augmentation durable du volume de la chevelure sur deux tiers de la tête environ.

Le candidat doit remettre en début d'épreuve la fiche technique présentant le projet de transformation durable qu'il réalisera sur son modèle.

Le service des examens informe le candidat de la technique de mise en forme durable retenue (frisage ou défrisage/lissage durable, etc.) **3 mois avant l'épreuve** et lui communique le document support.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve:

- en l'absence du modèle
- en présence d'un modèle non conforme

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

➤ **E3 Epreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat U30 A ou U30 B:** coiffure événementielle ou coupe homme et entretien du système pilo-facial (épreuve pratique, Coeff 5, durée 1h).

U30 A -Coiffure événementielle

Le candidat réalise sur un **modèle féminin majeur une coiffure événementielle** mettant en œuvre les techniques de **crêpage** (sur tout ou partie de la chevelure), **de lissage, et de réalisation de points de fixation** et/ou d'autres techniques peuvent éventuellement être associées, au choix des candidats.

En cas d'utilisation **de postiches ou de rajouts** ou d'accessoires ceux-ci ne doivent pas dépasser **un quart de la chevelure**. Les postiches ou rajouts sont coiffés **pendant** l'épreuve.

Le modèle féminin **majeur** doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête d'une longueur minimum de **15 cm sur un quart de la chevelure**.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve:

- en l'absence du modèle
- en présence d'un modèle non conforme

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

U30 B -Coupe homme et entretien du système pilo-facial

Le candidat réalise sur un modèle masculin majeur :

- un travail de création et/ou de taille de moustaches, bouc, barbe et/ou de rasage de finition associé**
- une coupe mode ou classique au choix du candidat suivie d'une mise en forme et d'un coiffage.**

Le modèle, non rasé depuis une semaine minimum sur la zone à travailler, doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et d'une longueur nécessaire à la mise en œuvre des techniques de coupe mode ou classique. Le modèle se présente avec une coupe non préparée. **Tout matériel est autorisé** à l'exception des sabots de tondeuse.

Le candidat présente une photo format (10 x 13 cm minimum) de la coupe qu'il souhaite réaliser sur son modèle.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve:

- en l'absence du modèle
- en présence d'un modèle non conforme

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

En cas d'absence de photo fournie par le candidat, le jury déterminera la coupe à réaliser.

➤ **E4 : gestion de l'entreprise (épreuve pratique et écrite, Coeff 5, durée 3h écrit, oral 10min)**

○ **Vente conseil U41: (ponctuelle orale durée 10 min max)**

À partir de l'observation d'un modèle et d'une situation proposée par les examinateurs, le candidat doit réaliser

- un diagnostic et une vente
- conseil de produits et/ou de services.

Les examinateurs doivent mettre à la disposition du candidat des documents et/ou des produits servant de support à l'épreuve.

L'un des examinateurs joue le rôle de modèle et de client.

○ **Management, gestion, comptabilité d'un salon :(ponctuelle écrite durée 3 h)**

À partir d'un dossier technique fourni au candidat et présentant divers aspects de la gestion technique, du suivi administratif et financier d'un salon de coiffure.

Il peut lui être demandé :

- d'analyser les éléments du dossier
- de gérer les produits et les équipements
- d'organiser dans l'espace et dans le temps les activités de l'entreprise
- de prévoir le recrutement, la formation des personnels ainsi que leur évaluation
- d'assurer des travaux de gestion courante de l'entreprise
- d'analyser l'offre existante et d'apprécier son évolution
- de proposer des solutions pour développer le salon de coiffure

➤ **E5 : Sciences technologie/ BIOCHIMIE/CORA et arts appliqués (épreuve écrite, Coeff 8, durée 5h)**

○ **Sciences et technologies U51 Coeff 6 durée 3hs**

L'épreuve comporte obligatoirement trois parties portant sur:

- **l'enseignement scientifique appliqué : physique**
- **chimie appliquées et biologie appliquée (coefficient 2)**
- **les technologies et méthodes (coefficient 2,5)**
- **le cadre organisationnel et réglementaire de l'activité (coefficient 1,5)**

L'épreuve prend appui sur des situations professionnelles, des documents scientifiques et/ou techniques.

○ **Arts appliqués à la profession U52 Coeff 2 durée 2hs**

L'épreuve permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives : aux problématiques contemporaines **de la coiffure (tendances, modes, références historiques, artistiques, culturelles, etc.)** à l'anatomie; à **l'esthétique de la coiffure et à son implication** dans la perception des caractéristiques physiques des types de visages et de silhouettes; à l'expression plastique concernant les rapports formes

- **couleurs**
- **matières**
- **textures.**

- **E6 : expression française et ouverture sur le monde (épreuve écrite, Coeff 3, durée 3h)**
À partir d'un dossier constitué de plusieurs documents (textes, images, graphiques, cartes, tableaux de données numériques) et traitant d'un sujet d'actualité, le candidat répondra à des questions de façon rédigée ou analytique et élaborera graphiques, cartes, croquis ou tableaux de données numériques. Il sera évalué à parts sensiblement égales sur les compétences d'expression française et de monde actuel ; le barème indiqué précise cette répartition.
Le dossier proposé n'excédera pas six pages dactylographiées. Une des questions doit obligatoirement permettre une évaluation spécifique de l'expression écrite : développement rédigé avec introduction et conclusion, résumé, lettre, etc.
- **E7 Epreuve langue vivante : (épreuve orale, durée 15min + 15min préparation)**
L'épreuve consiste en une conversation en langue vivante étrangère, à **partir d'un texte relatif à un sujet d'intérêt général ou inspiré par l'activité professionnelle** relative au contenu de ce diplôme.

Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.